



Adhérez ou renouvelez votre adhésion au SPELC Nord et Pas de Calais Un syndicat professionnel, proche de vous.

Les adhérents du SPELC Nord et Pas de Calais bénéficient :

- d'une **réduction de l'impôt sur le revenu** égale à 66% du montant de la cotisation versée (même en frais réels) ou **crédit d'impôt** pour les non imposables.
- de l'assurance responsabilité juridique dans le cadre de leur activité professionnelle (et de certaines activités bénévoles pour les retraités), la **protection juridique étendue** en défense et en recours dans le cadre de la responsabilité pénale professionnelle.
- **des informations** envoyées régulièrement par *courrier électronique*.
- de la possibilité d'obtenir une **évaluation de votre future retraite**.
- de l'intervention de votre représentant auprès : du Rectorat, de la DDEC.

- d'un abonnement à la **publication nationale** (8 numéros de l'« Educateur Chrétien », dossiers spécifiques).
- d'une **lettre d'information catégorielle** (salariés des établissements, enseignement agricole, retraités, chefs d'établissement du premier degré, professeurs, lauréats de concours, suppléants...).
- d'un **accès codé aux ressources en ligne** sur le site www.spelc.fr
- d'une **réduction sur les tarifs de la MNEC** (Mutuelle Nationale de l'Enseignement Catholique - www.mnec.fr)
- de l'exonération de droit d'entrée aux services proposés par le **Crédit Social des Fonctionnaires** : crédit, assurances, épargne...
- **pour les retraités** : un abonnement au « **Courrier des retraités** », 4 numéros par an édités par la **FNAR** (Fédération Nationale des Associations de retraités – www.fnar.info)

Comment faire ?

Renvoyez votre bulletin d'adhésion minutieusement rempli, et **votre chèque daté du jour de l'envoi** (vous pouvez régler votre cotisation en plusieurs fois, dans ce cas envoyez tous vos chèques datés du jour de l'envoi avec dates d'encaissement souhaitées au verso) libellé(s) à l'ordre du « SPELC 59-62 », au trésorier :

Mr Antoine MIERZWIAK SPELC
28 rue Hector Berlioz
59 112 ANNOEULLIN

Pour toute situation particulière, n'hésitez pas à nous contacter !

BULLETIN D'ADHESION AU SPELC 59 et 62 : ANNEE 2017 – 2018.

O M. O Mme. (nom) (prénom)
 né(e) le / / Adresse personnelle :
 Tel. fixe : Tel. portable :
 Adresse e-mail (écrire grand et très lisiblement svp) :

O Nouvel adhérent. O (changement d'état civil) déjà adhérente l'an passé /s le nom de
 O Retraité depuis (JJ/MM/AA) : après avoir été (fonction)
 O En activité à l'établissement (cochez et complétez) : O 1er degré O 2nd degré O Agricole
(nom)
 (adresse).
 (code postal) (ville)

Je fais partie du personnel (préciser votre situation en cochant plusieurs cases si nécessaire).

- O d'administration
 O d'éducation en tant que : O surveillant O cadre éducatif O animateur (.....)
 O PSAE (personnel de service)
 O de direction : O chef d'établissement du 1^{er} degré O chef d'établissement du 2nd degré
 O adjoint, responsable de cycles ou de niveaux.
 O d'enseignement en tant que : (plusieurs réponses possibles pour préciser votre situation)
 O enseignant en AIS O enseignant en Université O stagiaire 1^{er} et 2nd degré
 O CDI O agrégé O suppléant en service discontinu
 O professeur des écoles O certifié O délégué rectoral
 O MA O PLP O étudiant
 O autres catégories:

Je suis : O à temps complet O à temps partiel (quotité horaire :sur.....)
 Mon indice : Mon échelon : Ancienneté dans l'échelon :an(s).....mois
 Adhérent à la MNEC : Oui Non (entourer svp)

Je suis éventuellement volontaire pour être correspondant du SPELC dans mon établissement, c'est-à-dire afficher nos documents sur le panneau syndical et distribuer nos infos dans les casiers des collègues : Oui Non (entourer svp)

Je déclare adhérer au SPELC pour l'année scolaire 2015 – 2016. Ci-joint ma cotisation d'un montant de € (sous réserve de validation par notre service)

Signature :

A le

Salaire mensuel net	Cotisation annuelle
Retraités, salariés de strate 1 et 2	65,00 €
< 1 000	50,00 €
1 001 à 1 100€	55,00 €
1 101 à 1 200€	60,00 €
1 201 à 1 300€	65,00 €
1 301 à 1 400€	70,00 €
1 401 à 1 500€	75,00€
1 501 à 1 600€	80,00 €
1 601 à 1 700€	85,00 €
1 701 à 1 800€	90,00 €
1 801 à 1 900€	95,00 €
1 901 à 2 000€	100,00 €
2 001 à 2 100€	105,00 €
2 101 à 2 200€	110,00 €
2 201 à 2 300€	115,00 €
2 301 à 2 400€	120,00 €
2 401 à 2 500€	125,00 €
2 501 à 2 600€	130,00 €
2 601 à 2 700€	135,00 €
2 701 à 2 800€	140,00 €
2 801 à 2 900€	145,00 €
2 901 à 3 000€	150,00 €
> 3 000€	160,00 €
Cotisation couple	Cotisation du salaire le plus élevé plus 50 €.

66 % de réduction ou de crédit d'impôt :

Ce que vous coûte réellement une cotisation de :

50 € × 0,34 = 17 € après réduction d'impôts
60 € × 0,34 = 20 € après réduction d'impôts
70 € × 0,34 = 24 € après réduction d'impôts
80 € × 0,34 = 27 € après réduction d'impôts
90 € × 0,34 = 31 € après réduction d'impôts
100 € × 0,34 = 34 € après réduction d'impôts...

D'après le salaire net mensuel avec isoe, HS, supplément familial, indemnités AIS, indemnités de direction...

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.